

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 28 avril 2026 à 19 heures 00 minute
salle du conseil municipal – mairie de Dieuze**

Etaient présents :

M. Lahcen BERDOUZI – M. Mickaël BEROT – Mme Agathe DREISTADT – M. Christophe ESSELIN – Mme Bénédicte FABRE – Mme Margot FREYERMUTH – M. Michel HAMANT – Mme Francine HERBUVEAUX – M. Daniel HOCQUEL – Mme Anne-Marie JACQUOT – M. Jérôme LANG – Mme Chloé MAO – M. Charles MARTIN – M. Christian MIESCH – M. Michel NEUVILLER – M. Cyril PELZER – Mme Myriam RAUCH – Mme Sylvie RESCHWEIN – M. Dominique SASSO – Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ – M. Daniel SCHWARTZ – Mme Sylvie TORMEN – Mme Stéphanie ZAMPIERI.

COMMUNICATIONS :

Jérôme LANG informe l'assemblée :

1- Minute de silence « Christian COLOMBERO »

Le décès de M. Christian COLOMBERO survenu à Nancy le 10 avril 2026, à l'âge de 74 ans, a affecté toutes les personnes qui l'ont connues. Christian COLOMBERO a exercé la profession d'infirmier libéral de 1974 à 2012. Il a également été pompier volontaire durant toute sa carrière.

Engagé dans la vie locale, il fut conseiller municipal durant de nombreuses années de 1983 à 1989 et de 1995 à 2001. Il est à l'origine de la création de l'ADPC de Dieuze (Association départementale de protection civile) ainsi que de l'association de la chapelle de Marimont. Au nom du conseil municipal, je présente toutes mes condoléances les plus sincères à la famille et une pensée particulière à sa fille Delphine.

2- Mot MICHEL HAMANT

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Au moment d'investir pleinement ce nouveau mandat, il me tient particulièrement à cœur d'adresser un mot sincère de reconnaissance à notre ancien Premier Adjoint Michel HAMANT.

Durant ces années d'engagement au service de notre collectivité, il a su faire preuve d'une loyauté constante, d'un sens aigu des responsabilités et d'un dévouement exemplaire. À mes côtés, il a été bien plus qu'un collaborateur : un partenaire de confiance, un pilier dans l'action publique, et un artisan essentiel des projets que nous avons menés ensemble.

Son écoute, sa disponibilité et sa capacité à rassembler ont largement contribué à la qualité du travail accompli et à la dynamique collective que nous avons su construire. Dans les moments de décision comme dans les périodes plus complexes, il a toujours su apporter mesure, discernement et efficacité. Au nom de tout le conseil municipal, je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour son engagement sans faille et pour la qualité humaine dont il a constamment fait preuve. En signe de notre profonde reconnaissance pour son engagement au service de notre collectivité, la remise de l'écharpe lors du conseil municipal d'installation le 20 mars dernier était un geste symbolique confirmant bien le témoignage de son dévouement précieux.

Cher Premier Adjoint, cher Michel, recevez ici l'expression de notre reconnaissance la plus sincère et de nos remerciements les plus chaleureux.

Je vous souhaite, pour la suite, pleine réussite dans vos projets futurs, personnels comme politiques.

3- Elections CCS

Félicitations au nouveau Président de la Communauté de Communes du Saulnois Monsieur Thierry CHATEAUX. Tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle responsabilité au service de notre territoire et de ses habitants. Nous lui souhaitons plein succès et une belle réussite pour ce mandat.

Félicitations également aux nouveaux Vice-Présidents. À travers leurs délégations respectives, ils auront à cœur de porter des projets ambitieux et de répondre aux enjeux de notre territoire, au service de tous les habitants. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Nous tenons à féliciter tout particulièrement les élus Dieuzois :

- Michel HAMANT, 4ème vice-président en charge de la petite enfance, CLS et prévention.
- Christophe ESSELIN, 6ème vice-président en charge des déchets ménagers.

4- Députation de Jérôme END

C'est avec une grande satisfaction que j'annonce au conseil municipal la prise de fonctions de Député par Jérôme END. Il reprend à la suite du départ de Fabien DI FILIPPO élu à la tête de la mairie de Sarrebourg et à la ComCom de Sarrebourg.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à lui adresser mes plus sincères félicitations pour cette prise de fonctions, qui vient saluer son engagement constant au service de notre territoire et de ses habitants. Sa connaissance approfondie des enjeux locaux, acquise notamment à la tête de notre communauté de communes, constitue un atout précieux pour porter la voix de nos collectivités à l'Assemblée nationale. Je suis convaincu qu'il saura défendre avec détermination les intérêts de nos communes rurales et accompagner les projets essentiels à leur développement.

Je forme le vœu que nous puissions poursuivre, dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, un dialogue constructif et un travail partenarial au service de notre territoire.

Sylvie RESCHWEIN informe l'assemblée :

- Le DAC57 (dispositif d'appui à la coordination) et la Fédération ADMR Moselle organisent le lundi 11 mai, de 14 h 00 à 16 h 30, salle de cinéma à la Délivrance, la diffusion du film « Un jour, Tu vieilliras... » suivi d'un débat.
- Le relais amical « Moselle et Rhin » et le Département organisent le mardi 2 juin, de 14 h 30 à 16 h 00, en mairie, une conférence seniors « autonomie et gérontologie » pour faire connaître deux dispositifs phare en Moselle

Dominique SASSO informe l'assemblée :

- Les Cyclos Randonneurs Dieuzois organisent la 41^{ème} Randonnée Moselle Verte et Ligne Bleue le vendredi 1^{er} mai.
- Le Tennis Club Dieuze organise un tournoi des familles le samedi 9 mai à partir de 9 h 30 : il souhaite une participation des élus.
- Il annonce les cérémonies patriotiques :
 - la Journée Nationale de la Déportation a eu lieu le dimanche 26 avril.
 - le 81^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 aura lieu le vendredi 8 mai.

Charles MARTIN informe l'assemblée :

- Bâtiment :
Le bâtiment 164A situé à la Colonie des Officiers est en cours de finalisation. Mise en location courant juin.
- Station d'Épuration (STEP) :

Deux interventions sont en cours :

Revenir sur le post et odeur.

Remplacement d'un agitateur en cours (6 semaines)

Remplacement d'une pompe de relevage en cours

- Services techniques :

La balayeuse est de nouveau opérationnelle grâce à la réparation effectuée par un agent du service.

Le nettoyage de la commune et la tonte sont en cours.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 26/IV/20 Budgets Ville – Assainissement – Eau – Eaux industrielles – Funérarium – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
- 26/IV/21 Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2026
- 26/IV/22 Budgets primitifs Ville et annexe 2026
- 26/IV/23 Budget Ville 2026. Versement d'équilibre vers le budget Eaux industrielles
- 26/IV/24 MJC/Centre Social Jacques Prévert. Avance sur subvention de fonctionnement
- 26/IV/25 Bâtiment « La Caserne ». Travaux de réhabilitation – avenant N° 4 à la convention de travaux
- 26/IV/26 Affaire foncière. Vente de terrain rue des Morillons

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 26/IV/20 : BUDGETS VILLE – ASSAINISSEMENT – EAU – EAUX INDUSTRIELLES – FUNERARIUM – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, régie par l'article R-2311-13 du CGCT est une option de vote du budget primitif dès que le compte administratif n'est pas adopté à la date du vote du budget.

La reprise est justifiée par un compte financier unique ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Budget principal VILLE

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	3.832.793,05 €	3.813.560,92 €
	Report antérieur		619.429,43 €
	Excédent		600.197,30 €
	Affectation	424.512,99 €	
Reprise anticipée	Report à reporter		175.684,31 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	1.471.366,96 €	643.932,51 €
	Report antérieur		1.216.271,90 €
	Excédent		388.837,45 €
Etat des restes		1.712.847,96 €	899.497,52 €
Besoin	813.350,44 €		
Affectation	424.512,99 €		
Reprise anticipée	Report à reporter		388.837,45 €

Budget annexe : Service ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	287.092,50 €	80.758,65 €
	Report antérieur		644.127,55 €
	Excédent		437.793,70 €
Affectation	155.927,13 €		
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	281.866,57 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	104.007,90 €	183.027,42 €
	Report antérieur		5.123,71 €
	Excédent		84.143,23 €
Etat des restes		250.220,36 €	10.150,00 €
Besoin	240.070,36 €		
Affectation	155.927,13 €		
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	84.143,23 €

Budget annexe : Service EAU

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	268.593,38 €	42.732,01 €
	Report antérieur		500.962,00 €
	Report à reporter	Excédent	275.100,63 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	222.774,79 €	137.373,36 €
	Report antérieur		382.901,02 €
	Excédent		297.499,59 €
	Reste à réaliser	64.911,00 €	6.940,00 €
	Report à reporter	Excédent	297.499,59 €

Budget annexe : Service EAUX INDUSTRIELLES

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	68.723,11 €	40.770,00 €
	Report antérieur		75.210,30 €
	Excédent		47.257,19 €
Affectation	33.110,56 €		
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	14.146,63 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	87.112,87 €	118.059,02 €
	Report antérieur	64.056,71 €	
	Déficit	33.110,56 €	
Besoin	33.110,56 €		
Affectation	33.110,56 €		
Reprise anticipée	Déficit	33.110,56 €	

Budget annexe : FUNERARIUM

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	29.239,50 €	45.074,80 €
	Report antérieur		58.296,46 €
	Excédent		74.131,76 €
	Affectation	57.548,70 €	
Reprise anticipée		Excédent	16.583,06 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	5.621,65 €	38.534,45 €
	Report antérieur	38.211,50 €	
Déficit		5.298,70 €	
Reste à réaliser		52.250,00 €	
Besoin		57.548,70 €	
Affectation		57.548,70 €	
Reprise anticipée	Déficit	5.298,70 €	

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive devra intervenir après le vote du compte administratif.

après délibération

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2025.
- adopte, pour le budget 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.
- autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- décide que l'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/IV/21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2026

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,
considérant l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le maire propose de maintenir les taux actuels,

après délibération

- décide de fixer et maintenir les taux communaux actuels pour l'année 2026 sans augmentation comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,66 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,47 %
 - taxe d'habitation : 19,73 %
- charge le maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/IV/22 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2026

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2026 Ville et annexes sont adoptés.

Ces documents s'établissent comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	3.783.889,14	3.783.889,14
. section d'investissement	5.487.106,01	5.487.106,01
B – Service des Eaux		
. section d'exploitation	632.437,50	632.437,50
. section d'investissement	804.592,72	804.592,72
C – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	762.625,22	762.625,22
. section d'investissement	852.798,48	852.798,48
D – Funérarium		
. section d'exploitation	61.583,06	61.583,06
. section d'investissement	98.930,74	98.930,74
E – Eaux industrielles		
. section d'exploitation	128.916,63	128.916,63
. section d'investissement	121.606,80	121.606,80

VOTE : voté à la majorité (19 votes pour – 4 abstentions)

Point n° 26/IV/23 : BUDGET VILLE 2026. VERSEMENT D'EQUILIBRE VERS LE BUDGET EAUX INDUSTRIELLES

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,
considérant la réduction de la seule recette de la vente d'eau pour alimenter la trésorerie
et faire face aux dépenses,

après délibération

- décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe « Eaux industrielles » de 30.000 €.
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/IV/24 : MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT. AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,

considérant la demande de la MJC/Centre Social Jacques Prévert en date du 20 avril 2026 faisant état d'une trésorerie en difficulté et sa demande d'avance sur la subvention de fonctionnement à prendre dans le projet d'attribution de la campagne 2026,

considérant l'état financier présenté par la MJC/Centre Social Jacques Prévert en date du 23 avril 2026 faisant référence à la procédure d'alerte émise par la commissaire aux comptes,

considérant la nécessité d'alimenter la trésorerie de la MJC/Centre Social Jacques Prévert,

M. Cyril PELZER, président de la MJC, Mmes Sylvie TORMEN, Bénédicte FABRE, M. Christian MIESCH, membres du conseil d'administration de la MJC ayant quitté la salle lors du vote,

après délibération

- décide de verser une avance de 20.000 € sur la subvention de fonctionnement qui sera allouée à la MJC/Centre Social Jacques Prévert au titre de l'année 2026.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/IV/25 : BATIMENT « LA CASERNE ». TRAVAUX DE REHABILITATION – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE TRAVAUX

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,

L'EPFGE se charge d'assurer le financement des travaux entrant dans le champ de compétence de la politique de traitement des friches et des sites pollués. Il règle l'ensemble des dépenses en prenant en charge 80 % et refacturant 20 % à la commune à hauteur d'une somme indiquée dans la convention.

VU la délibération n° 17/VII/82 du 22/09/2017 autorisant le maire à signer la convention de travaux concernant le projet de réhabilitation et de reconversion du bâtiment dit « La Caserne » avec une participation financée à hauteur de 80 % par l'EPFGE et 20 % par la commune,

VU l'avenant n° 1 du 17 février 2021 modifiant la participation en rapport avec le contexte inflationniste et prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 17/07/2024,

VU la délibération n° 22/II/10 avec l'avenant n° 2 modifiant la participation à 1.450.000 € TTC soit 1.160.000 € TTC pour l'EPFGE et 290.000 € TTC pour la commune,

VU la délibération n° 24/VI/52 avec l'avenant n° 3 prolongeant l'échéance de la convention au 30/06/2027,

considérant la reprise du chantier en 2025, suite à la reprise de l'opération,

considérant les travaux complexes, avec des réalisations supplémentaires de sondage et avec une nouvelle conception de mise en place des micropieux entraînant un surcoût de 50 % du chiffre initial du lot micropieux,

considérant l'obligation de rénovation soumise aux règles des bâtiments classés,

considérant le conseil d'administration du 4 mars 2026 de l'EPFGE,

après délibération

- accepte l'enveloppe des travaux supplémentaires de 360.000 € TTC pris en charge à hauteur de 50 % par l'EPFGE et à 50 % également par la commune.
- maintien les conditions décrites dans les avenants précédents à savoir : une enveloppe des travaux de 1.450.000 € TTC financés à hauteur de 80 % par l'EPFGE soit 1.160.000 € TTC et 20 % par la commune soit 290.000 € TTC.
- accepte la prolongation de la convention au 30.06.2028.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/IV/26 : AFFAIRE FONCIERE. VENTE DE TERRAIN RUE DES MORILLONS

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,

considérant la demande de M. et Mme Martial DELAVALADE domiciliés 14 rue des Morillons à Dieuze qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain contiguë à leur propriété,
considérant le procès-verbal d'arpentage n° 896D établi le 14 janvier 2026 par le cabinet des géomètres-experts Guelle & Fuchs de Dieuze,
considérant l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien estimée à 2.250 €/a,

après délibération

- autorise le maire à vendre la parcelle cadastrée lieudit « Chemin de Fer » section 3 parcelle n° 297/22 de 1 a 61 ca au prix de 3.622,50 €.
- autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir. Frais d'acte à charge du preneur.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 15.